



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Précisions sur les modalités de création du CNRT/LA

Question écrite n° 17484

Texte de la question

Mme Violette Spillebout appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, au sujet de la création du centre national de ressources pour le traumatisme crânien et les lésions cérébrales acquises (CNRT/LA). La cérébrolésion est aujourd'hui la première cause de handicap acquis chez les adultes en âge de travailler concernant près de 30 000 personnes dans la région du Nord et 400 000 en France. Une telle institution permettrait de diffuser les connaissances actuelles sur les lésions cérébrales, d'assurer une veille documentaire, de soutenir la recherche clinique ou encore de développer la prévention et d'améliorer les soins tout au long du parcours de vie. Le projet de création du CNRT/LA a été validé en opportunité et inscrit au plan d'action de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023 avec un calendrier de mise en œuvre prévu sur les années 2024 et 2025. Or aucune communication n'a pour le moment été faite pour confirmer ce calendrier et préciser les modalités de financement du centre. Aussi, Mme la députée souhaiterait savoir quelle visibilité existe à date sur le projet de création du CNRT/LA et si des annonces sont prévues pour les mois à venir.

Données clés

Auteur : [Mme Violette Spillebout](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17484

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3391

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)